



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E44876

VALABLE JUSQU'AU 25/05/2027

ÉDITÉ LE

01/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/1993

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 31/12/2015  
30 150

Raison sociale : TOUTES CONSTRUCTIONS DE A A Z

Sigle : TCAZ  
50 AVENUE DE GROSBOIS  
94440 MAROLLES-EN-BRIE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CRETEIL 393122817

Téléphone : 01 49 82 41 31  
Portable : 0652975251

Fax : 01 49 82 54 41

Siret : 393 122 817 00033

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 2104201

Site Internet : www.tcaz.fr  
E-mail : contact@tcaz.fr

Assurance Responsabilité Travaux :  
Provinzial Versicherung Aktienge 20039981038

Responsabilité légale :  
BARBOSA CARLOS GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Assurance Responsabilité Civile :  
Provinzial Versicherung Aktienge 20039981038

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	13/01/2026
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	13/01/2026
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	13/01/2026
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	13/01/2026
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier, Couvreur)	21/03/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	10/05/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	10/05/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	10/05/2022
o Isolation des combles perdus	10/05/2022

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.